



Jeanine DUBIÉ
Députée des
Hautes-Pyrénées

COPIE



Maryse CARRÈRE
et **Viviane ARTIGALAS**
Sénatrices des Hautes-Pyrénées

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
Ministère de l'Economie et des Finances
139, rue de Bercy
75 572 PARIS CEDEX 12

Tarbes, le 02 juillet 2019

Objet : nouveau maillage territorial des Finances publiques dans les
Hautes-Pyrénées

Monsieur le Ministre,

Nous sollicitons aujourd'hui votre attention sur le nouveau maillage de la DDFIP des Hautes-Pyrénées, en souhaitant tout d'abord vous exprimer notre satisfaction pour la démarche amorcée par le ministère de rencontrer les élus des territoires et les autres acteurs locaux. C'est à ce titre que nous tenons à vous faire part de notre sentiment et de nos réflexions pour accompagner la modernisation des services des trésoreries dans les Hautes-Pyrénées.

Nous nous félicitons en premier lieu de la volonté de l'Etat qui, au travers des annonces du Premier ministre et de la carte qui nous a été présentée le vendredi 21 mai par Monsieur Rémi Vienot, DDFIP, confirme et concrétise les besoins des publics de trouver plus d'accueils de proximité. Néanmoins, il nous semble qu'une simple permanence de conseil n'assurant pas l'intégralité des services offerts par une trésorerie, les contribuables des Hautes-Pyrénées, souvent âgés, devront parcourir de plus grandes distances pour assurer leurs besoins ; chose qui, dans un département de montagne, occasionnera d'inévitables difficultés. Les services des trésoreries sont encore fortement sollicités pour le paiement en espèce des cantines scolaires, des impôts, des factures d'eau ou lors des périodes d'échéances foncières.

Nous tenions également à vous indiquer notre préoccupation quant à la disparition programmée d'une offre complète de services assurée par le Trésor public à destination des collectivités. En effet, l'installation de conseillers aux collectivités ne suffira pas à couvrir la majeure partie des besoins exprimés par ces dernières, notamment concernant le dépôt de fonds en numéraire qu'opèrent régulièrement leurs agents. Même si de plus en plus de paiements peuvent être effectués autrement qu'en monnaie, les établissements publics sont assujettis à l'obligation d'accepter les paiements en espèce et ce jusqu'à 300 euros. Ce qui est notamment le cas pour les piscines publiques et les stations de sports d'hiver, très nombreuses dans notre département. Outre les problématiques de sécurité lors du transport des recettes que l'éloignement du service d'encaissement engendrera, cela occasionnera en sus une augmentation supplémentaire des charges pour les collectivités qui devront recourir aux services de prestataires associés payants (convoyeurs de fonds, tabacs ou la Poste).

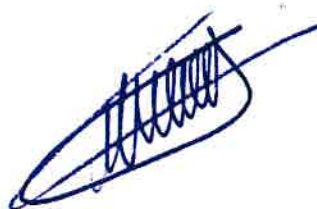
De même certains EPS offrant des services de soins hospitaliers spécifiques nécessitent un service de gestion comptable dédié. En tout état de cause, toute réorganisation de ces services ne pourra se définir sans la concertation des directions des établissements et l'accord de leurs Conseils de Surveillance.

Aussi, dans un souci de modernisation du réseau et de maintien du service public dans les Hautes-Pyrénées, il nous semble indispensable de conserver, a minima, une trésorerie de plein exercice dans chaque EPCI, et au moins deux pour l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées du fait de son importance. La solution que nous proposons permettrait ainsi de satisfaire la demande des territoires et des usagers, en correspondant à la morphologie administrative et démographique de notre département.

Dans l'attente de vous lire, nous vous remercions par avance de la bienveillante attention que vous porterez à notre proposition et nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Jeanine DUBIÉ
Députée des Hautes-Pyrénées



Maryse CARRERE
Sénatrice des Hautes-Pyrénées



Viviane ARTIGALAS
Sénatrice des Hautes-Pyrénées